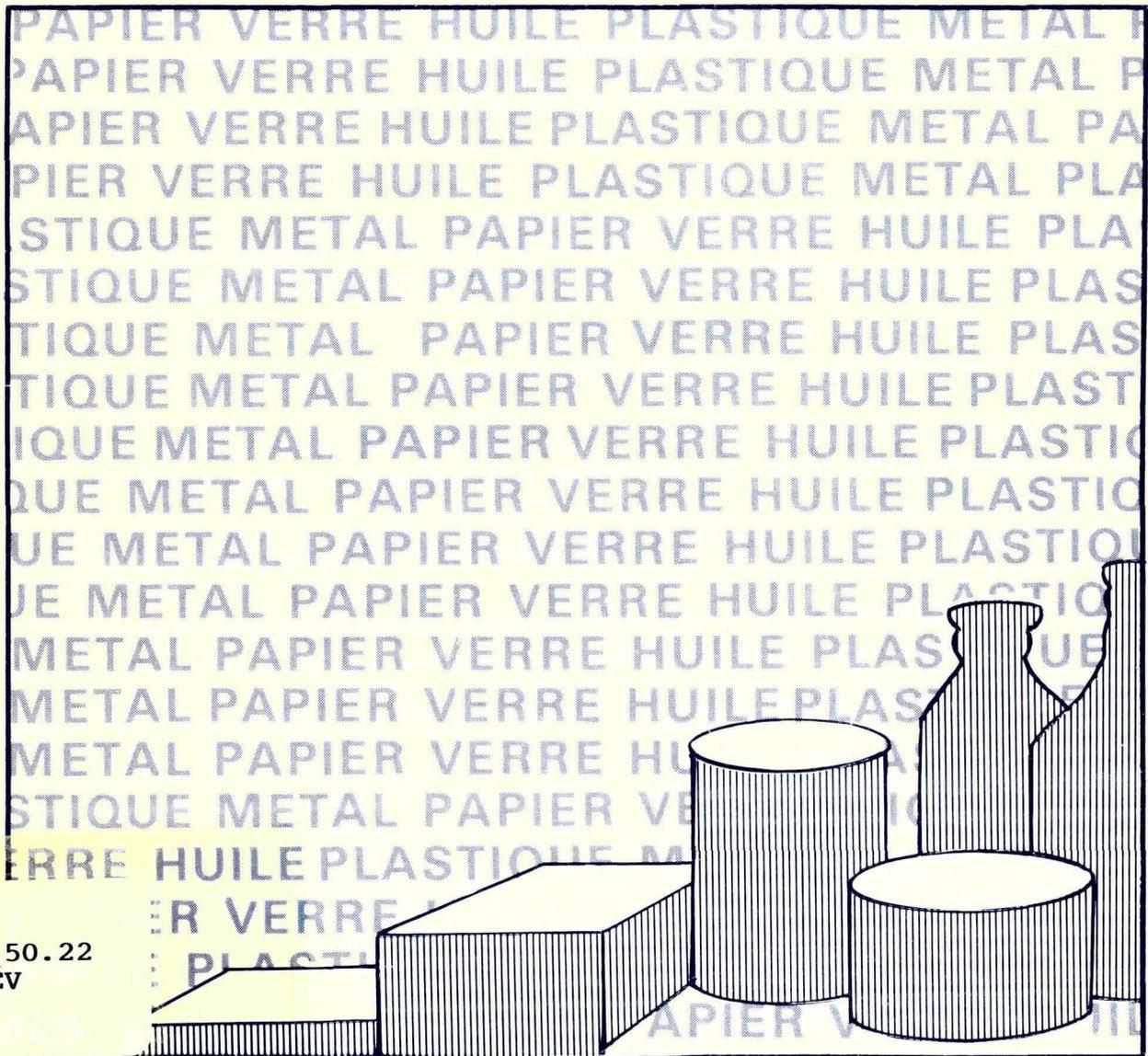

Feuille de route
des services gouvernementaux
relatifs au recyclage

ENVIRONNEMENT CANADA
MARS 1985



DS 50.22
PRÉV

Rég. Québec Biblio. Env. Canada Library



38 509 914

Ce projet fut entrepris sous les auspices
d'Environnement Canada par Thurlow & Associates,
Environmental Control Consultants (1981) Ltd.

1.0 INTRODUCTION

TD
7945
R5214
1985

Dans le but de respecter ses engagements de réduction du gaspillage au Canada, Environnement Canada se donna le mandat de coordonner les efforts de promotion d'activités des recyclage, d'identifier les projets viables dans les secteurs publique et privé, et d'optimiser le rendement des efforts. Un des objectifs d'Environnement Canada est de rendre facilement accessible les services gouvernementaux tels le financement des programmes, les informations générales par service, et les activités de recherche et développement. De cette façon, le public peut prendre connaissance, et se servir, des ressources disponibles permettant ainsi d'augmenter les activités de recyclage.

La production de ce rapport - Feuille de Route des services gouvernementaux relatifs au recyclage - fut commissionnée par Environnement Canada et devait remplir les objectifs suivants:

- ° La compilation des informations pertinentes des services gouvernementaux fédéraux qui influencent l'industrie de recyclage.
- ° L'organisation et la présentation de ces informations dans un format qui permettra au public (les différents niveaux gouvernementaux, les grossistes, les courtiers, les moulins, les groupements, et les citoyens) de comprendre, et de retrouver tous les services gouvernementaux fédéraux qui incitent et encouragent le recyclage.
- ° La production d'une "feuille de route" dans un format qui transmettra ces informations au public de façon concise et instructive.

Trois documents - le Répertoire des Programmes d'Aide Fédéraux, AIDE, 1984"; "Industrial Assistance Programs in Canada", "CCH Canadian Limited; "Government Financial Assistance Programs in Canada", Price Waterhouse - ont été consultés pour identifier les programmes influençant l'industrie du recyclage. Pour chacun des programmes identifiés, une personne ressource fut contactée pour mettre à jour les renseignements contenus dans chacun des trois documents, mettant l'emphase sur les sommes octroyées pour le financement des projets.

D'autres informations, telles des exemples de projets approuvés, l'importance des projets subventionnés, et le budget total du programme furent collectées. De plus, plusieurs programmes non catalogués dans les documents consultés, et se rapportant au recyclage, ont été identifiés.

La description de la majorité des programmes est similaire à celle des documents de référence et, dans plusieurs cas, provenait des textes originaux publiés par les différents ministères. Ces textes, principalement le répertoire AIDE, ont été très utiles et furent employés lorsque appropriés.

1.1 COMMENT UTILISER LA FEUILLE DE ROUTE

La "Feuille de Route" ci-incluse contient une série de boîtes sous chacun des titres de deux groupes d'utilisateurs.

Citoyens et groupements
Industrie et gouvernement

Les numéros dans chacune des boîtes indiquent les programmes fournissant de l'aide ou des services dans les domaines d'activités définis. Les domaines sont: recherche et développement, financement des projets, information, réduction d'impôt, main-d'oeuvre, et développement et mise en oeuvre.

Les programmes numérotés sont représentés sur la liste à la droite de la "feuille de route".

Pour faciliter l'usage du tableau, chacune des boîtes des domaines d'activités est représentée par un symbole en bas au coin droit. Pour chacun des programmes se retrouvant dans cette boîte le symbole est reproduit à côté du numéro de ces programmes sur la liste de droite. Par exemple, le carré noir de la boîte "Information" apparaît en avant de tous les numéros de la liste des programmes qui sont contenus dans cette boîte spécifique - 3,8,9,10,etc.

La "feuille de route" peut être utilisée de plusieurs façons. L'utilisateur peut référer à la boîte d'un domaine d'activité spécifique et vérifier les numéros contenus en consultant la liste des programmes identifiés par ces numéros. Ceci permettra à l'utilisateur d'identifier les programmes par ministère et de sélectionner les programmes correspondant à ces besoins.

De la même façon, l'utilisateur peut référer à la liste pour choisir un programme à l'intérieur d'un ministère spécifique et consulter les boîtes contenant ce numéro pour découvrir les services ou domaines d'activités qui s'applique à ce projet.

La description de chaque programme est définie dans le même ordre que sur la liste de la "feuille de route". Chacun des programmes contient un adresse et numéro de téléphone pour l'obtention de renseignements supplémentaires. Dans plusieurs cas, les renseignements sont disponibles au bureau régional du ministère concerné et une liste des adresses et numéros de téléphone est représentée à la fin de chaque section.

Il est aussi à noter que les différents gouvernements provinciaux offrent une variété de services et formes d'aide pour ceux qui s'intéressent au recyclage. Les renseignements pertinents peuvent être obtenus en contactant le service d'information général de votre gouvernement provincial.

FEUILLE DE ROUTE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX RELATIFS AU RECYCLAGE

PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT FEDERAL

AGRICULTURE

- 1. Programme d'impartition d'Agriculture Canada
- 2. Transformation, distribution et vente au détail des aliments
- 3. Bureaux régionaux - Agriculture Canada

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA

- 4. Programme de croissance locale de l'emploi
- 5. Canada au travail (sous révision)
- 6. Service d'aide à l'adaptation de l'industrie - SAAI
- 7. Programme national de formation dans l'industrie
- 8. Bureaux régionaux - Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

CONSOMMATION ET CORPORATIONS CANADA

- 9. Bureau des brevets
- 10. Bureaux régionaux - Commission et corporation Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTERNES

- 11. Programme de développement des marchés d'exportation

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD

- 12. Programme de développement économique des Inuit

MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE REGIONALE

- 13. Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée
- 14. Centre d'information aux entreprises
- 15. Programme de développement industriel et régional
- 16. Comparaisons inter-sociétés
- 17. Programme sur la machinerie
- 18. Secrétariat de la petite entreprise
- 19. Loi sur les prêts aux petites entreprises
- 20. Bureaux régionaux - ministère de l'Expansion industrielle régionale

ENERGIE, MINES ET RESSOURCES

- 21. Programme d'investissements dans les économies d'énergie dans les provinces de l'Atlantique
- 22. Programme canadien de vérification du rendement énergétique
- 23. ENERDEMO - CANADA
- 24. Energie renouvelable dans l'industrie forestière
- 25. Bureau de recherche et de développement de l'énergie
- 26. Programme de recherche et de développement de l'énergie industrielle
- 27. Bureaux régionaux - Energie, Mine et Ressources

ENVIRONNEMENT CANADA

- 28. Programme d'amortissement accéléré
- 29. Programmes de gestion des eaux
- 30. Programme de création et de démonstration de techniques de conservation des ressources et de l'énergie
- 31. Bureaux régionaux - Environnement Canada

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT

- 32. Services financiers
- 33. Services de gestion-conseil
- 34. Bureaux régionaux et succursales - Banque fédérale de développement

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

- 35. Institut canadien de l'information scientifique et technique
- 36. Programme d'aide à la recherche industrielle
- 37. Programme des projets Industries - Laboratoires
- 38. Divisions de recherche
- 39. Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada - CRSNG
- 40. Bourses de recherche
- 41. Bureaux du service de consultation régionaux - Conseil national de recherches

REVENU CANADA

- 42. Déductions pour amortissement accéléré
- 43. Crédit d'impôt à l'investissement
- 44. Mesures relatives à la recherche et au développement
- 45. Déduction accordée aux petites entreprises
- 46. Obligation pour l'expansion des petites entreprises
- 47. Réduction du taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA

- 48. Programme de propositions spontanées
- 49. Statistique Canada
- 50. Bureaux régionaux - Approvisionnement et Services Canada

CIToyENS ET GROUPEMENTS	INDUSTRIE ET GOUVERNEMENT
<p>INFORMATION 3, 8, 9, 10, 14, 20, 27, 29, 31, 33, 34, 35, 38, 41, 49, 50</p>	<p>INFORMATION 3, 8, 9, 10, 14, 16, 18, 20, 25, 27, 29, 31, 33, 34, 35, 38, 41, 49, 50</p>
<p>FINANCEMENT 1, 2, 5, 12, 15, 23, 40, 48</p>	<p>FINANCEMENT 1, 2, 5, 7, 11, 12, 15, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 30, 32, 40, 48</p>
<p>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 13</p>	<p>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 13, 30, 36, 37, 39</p>
<p>REDUCTION D'IMPOTS 42, 43</p>	<p>REDUCTION D'IMPOTS 17, 28, 42, 43, 44, 45, 46, 47</p>
<p>MAIN-D'OEUVRE 4, 5</p>	<p>MAIN-D'OEUVRE 4, 5, 6, 7, 36</p>
	<p>PROCEDE DE DEVELOPPEMENT ET MISE EN OEUVRE 2, 9, 13, 15, 19, 21, 22, 26, 30, 37</p>

2.0 PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT FEDERAL

AGRICULTURE

1. Programme d'impartition d'Agriculture Canada
2. Transformation, distribution et vente au détail des aliments
3. Bureaux régionaux - Agriculture Canada

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA

4. Programme de croissance locale de l'emploi
5. Canada au travail (sous revision)
6. Service d'aide à l'adaptation de l'industrie - SAAI
7. Programme national de formation dans l'industrie
8. Bureaux régionaux - Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

CONSOMMATION ET CORPORATIONS CANADA

9. Bureau des brevets
10. Bureaux régionaux - Commission et corporation Canada

MINISTERE DES AFFAIRES EXTERNES

11. Programme de développement des marchés d'exportation

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD

12. Programme de développement économique des Inuit

MINISTERE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE REGIONALE

13. Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée
14. Centre d'information aux entreprises
15. Programme de développement industriel et régional
16. Comparaisons inter-sociétés
17. Programme sur la machinerie
18. Secrétariat de la petite entreprise
19. Loi sur les prêts aux petites entreprises
20. Bureaux régionaux - ministère de l'Expansion industrielle régionale

ENERGIE, MINES ET RESSOURCES

21. Programme d'investissements dans les économies d'énergie dans les provinces de l'Atlantique
22. Programme canadien de vérification du rendement énergétique
23. ENERDEMO - CANADA
24. Energie renouvelable dans l'industrie forestière
25. Bureau de recherche et de développement de l'énergie
26. Programme de recherche et de développement de l'énergie industrielle
27. Bureaux régionaux - Energie, Mine et Ressources

ENVIRONNEMENT CANADA

- 28. Programme d'amortissement accéléré
- 29. Programmes de gestion des eaux
- 30. Programme de création et de démonstration de techniques de conservation des ressources et de l'énergie
- 31. Bureaux régionaux - Environnement Canada

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT

- 32. Services financiers
- 33. Services de gestion-conseil
- 34. Bureaux régionaux et succursales - Banque fédérale de développement

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

- 35. Institut canadien de l'information scientifique et technique
- 36. Programme d'aide à la recherche industrielle
- 37. Programme des projets Industries - Laboratoires
- 38. Divisions de recherche
- 39. Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada - CRSNG
- 40. Bourses de recherche
- 41. Bureaux du service de consultation régionaux - Conseil national de recherches

REVENU CANADA

- 42. Déductions pour amortissement accéléré
- 43. Crédit d'impôt à l'investissement
- 44. Mesures relatives à la recherche et au développement
- 45. Déduction accordée aux petites entreprises
- 46. Obligation pour l'expansion des petites entreprises
- 47. Réduction du taux d'imposition des bénéficiaires de fabrication et de transformation

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA

- 48. Programme de propositions spontanées
- 49. Statistique Canada
- 50. Bureaux régionaux - Approvisionnement et Services Canada

AGRICULTURE CANADA

1. PROGRAMME D'IMPARTION D'AGRICULTURE CANADA

En plus des travaux de recherche effectués par le Ministère, la Direction Générale de la Recherche d'Agriculture Canada accorde des contrats aux industries du secteur privés. Les personnes, ou entreprises intéressés à la recherche dans le domaine du recyclage sont invités à consulter, régulièrement, les publications mensuelles du Bulletin Recherche et Développement du ministère Approvisionnement et services Canada (ASC), le réseau d'information du ministère de l'approvisionnement scientifique (RIAS) et les propositions spontanées du ministère ASC.

Le programme d'Agriculture Canada, Recherche et développement énergétique dans l'agro-alimentaire (RDEAA) s'applique au recyclage et est brièvement décrit ci-dessous.

Le budget alloué à ce programme pour l'année 1985-86 est de \$3.6 millions comparé à \$7.2 millions en 1984-85.

Recherche et développement énergétique dans l'agro-alimentaire - RDEAA

- ° Agriculture Canada, selon ce programme, accepte les démarches de contrats du secteur privé dans le domaine de l'énergie. Les domaines suivants sont inclus, sans pour autant couvrir toutes les possibilités: les substitutions de combustibles, les techniques d'économie d'énergie et l'utilisation de l'énergie des ressources renouvelables.
- ° Les objectifs primaires sont: la réduction de la consommation d'énergie, et l'encouragement à la conservation au niveau de l'industrie agricole. Les bénéfices indirects du recyclage contribuent à rencontrer ces objectifs.
- ° Exemples de projets acceptés: l'utilisation des résidus de céréales dans des bouilloires pour la production d'énergie; l'utilisation de la biomasse du maïs et d'artichauts comme produits de distillation pour la production d'alcool industriel comme source d'énergie.

Les propositions au programme RDEAA peuvent être présentées de trois façons:

- ° en réponse à une demande de proposition publiée dans le Bulletin et D d'ASC.
- ° en réponse à une demande de proposition publiée par l'entremise du RIAS.
- ° par les propositions spontanées qui permettent aux industries du secteur privé de présenter des solutions innovatrices, de par leur propre initiative, aux problèmes rencontrés par Agriculture Canada; le Programme 48 de cette brochure décrit la nature des propositions spontanées.

Renseignements: M.A. Toren
Centre de d'approvisionnement scientifique
Ministère des Approvisionnements et Services
11, rue Laurier
Hull (Québec)
K1A 0S5

ou L'Office régionale du ministère de l'Agriculture, Programme 3

2. TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET VENTE AU DETAIL DES ALIMENTS

Ce programme a été mis sur pied en 1978 afin de favoriser la mise en oeuvre de projets de recherche améliorant l'efficacité et la production de l'industrie alimentaire. Les demandes de financement sont considérées selon deux secteurs: technologie et analyse économique.

Le ministère de l'Agriculture du Canada est chargé d'administrer l'unique programme de financement, de concert avec les ministères de la Consommation et des Corporations, des Pêches et Océans, de la Santé et du Bien-être Social et de l'Expansion Industrielle régionales, ainsi qu'avec le Conseil national de recherches. Comme il s'agit d'un programme interministériel, celui-ci vise toutes les catégories d'aliments et de boissons, aussi bien les produits agricoles que les produits de la pêche.

Le budget alloué au programme, pour l'année fiscale 1985-86, est de 9 millions de dollars. Le financement, dans certains cas, égale au montant total des coûts du projet. Ceux-ci sont de l'ordre de \$80,000; les projets de plus grande envergure sont aussi considérés.

A titre d'exemple de projets approuvés, sous recherche technologique, nous retrouverons: "Développement de méthodes de transformation des cuisses de grenouille" et "Utilisation du petit lait concentré comme ingrédient dans différents produits laitiers". Sous recherche économique, des projets tels "Choix de sites d'implantation favorables pour l'industrie d'emballage des viandes" et "Analyse économique de l'utilisation de contenants de boissons gazeuses consignés" sont approuvés.

DIRECTIVES POUR LA PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Chaque proposition sera évaluée en fonction des points suivants: valeur scientifique, faisabilité technique, possibilités d'atteindre les objectifs fixés, dans quelle mesure les résultats pourront être appliqués au secteur alimentaire et retombées économiques possibles.

En outre, l'auteur de la proposition doit avoir les ressources et les compétences voulues pour entreprendre ce projet. La proposition écrite doit être concise et contenir des renseignements appropriés sur les points suivants:

- ° Nécessité de la recherche
- ° Objectifs de la recherche
- ° Plan de Travail
- ° Budget
- ° Personnel
- ° Retombées escomptées de la recherche

Les propositions sont acceptées en tout temps, et doivent être
soumises en 10 copies à:

Administrateur des marchés scientifiques
Centre des sciences
Direction des services scientifiques et
professionnels
Ministère des Approvisionnement et des Services
du Canada
1201, place du Portage, Phase III
11, rue Laurier
Hull, (Québec) K1A 0S5
(819) 997-7339

Renseignements: Dr. Norman Tape
Directeur
Institut de Recherches sur les Aliments
Bâtiment No. 55
Station de Recherche d'Ottawa
Ottawa, Ontario
K1A 0C5
(613) 995-5362

3.

BUREAUX REGIONAUX DE L'AGRICULTURE

Colombie-Britannique

M. John Berry
Directeur Régional
Développement régional
Agriculture Canada
Local 307, 80-6^e rue
New Westminster (C.B.)
V3L 5B3

Alberta

M. W.J. Lockhart
Directeur régional
Développement régional
Agriculture Canada, 4^e étage
Corner Point Bldg., 10179-105 rue
Edmonton, (Alberta)
T5J 1E2

Saskatchewan

M. Glenn Gorrell
Directeur régional
Développement régional
Agriculture Canada
101-2050, rue Cornwall
Régina, (Saskatchewan)
S4P 2K5

Manitoba

M. W. Breckman
Directeur régional
Développement régional
Agriculture Canada, C.P. 44
303-275, av. Portage
Winnipeg, (Manitoba)
R3B 2B3

Ontario

M. Nelson Ball
Directeur régional
Agriculture Canada
420-102 ouest, rue Bloor
Toronto (Ontario)
M5S 1M8

Québec

M. Gaston Grammond
Directeur Régional
Développement régional
Agriculture Canada
5, parc Samuel Holland,
Suite 164
Québec (Québec)
G1S 4S2

Nouveau Brunswick

M. Louis-Philippe Albert
Directeur régional
Développement régional
Agriculture Canada
2^e étage, 633, rue Queen
Fredericton, (N.B.)
E3B 4Z7

Nouvelle-Ecosse

M. Douglas M. Byers
Directeur régional
Développement régional
Agriculture Canada, C.P. 698
35, rue Commercial
Suite 200
Truro, (Nouvelle-Ecosse)
B2N 5E5

Ile-du-Prince-Edouard

Dr James Lovering
Directeur régional
Développement régional
Agriculture Canada,
C.P. 2949
141, rue Kent, 2^e étage
Charlottetown, (I.P.E.)
C1A 8C5

Terre-Neuve

Dr Thomas Espie
Directeur régional
Développement régional
354, rue Water, 2^e étage
St. John's, (Terre-Neuve)
A1C 5R4

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA

4. PROGRAMME DE CROISSANCE LOCALE DE L'EMPLOI (PROGRAMME CLE)*

L'objectif principal de tous les projets initiés par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) est l'accroissement du nombre d'emplois dans les localités souffrant d'un taux de chômage élevé.

Admissibilité: Un organisme qui représente les intérêts de la communauté peut faire une demande pour l'établissement d'une société - CLE. La population de la communauté représentée doit être de moins de 50,000 habitants et être affectée de sérieux problèmes chroniques de chômage. Il doit aussi y avoir des possibilités d'augmenter le nombre d'emplois dans cette localité et l'organisme doit prouver son aptitude à la planification et au développement économique.

Forme d'Aide: L'aide au financement est disponible pour la formation d'une société - CLE si l'objectif de celle-ci est l'établissement ou l'expansion d'une entreprise.

Les subventions par les frais d'administration de la société, les coûts des projets de planification et d'infrastructure varient de \$50,000 jusqu'à \$350,000.

Exemple: Le programme a déjà permis la création d'emplois par l'établissement d'une entreprise de récupération de papiers usés pour le recyclage.

Renseignements: Consulter la Direction du Développement de l'Emploi du bureau régional de CEIC, Programme 8.

* aide minimum pour les activités de recyclage

5. CANADA AU TRAVAIL*

Plusieurs des sous-programmes administrés par Canada au travail au cours des dernières années sont présentement sous révision. Le mandat du programme Canada au travail est de stimuler la création d'emplois productifs pour les personnes sur l'assurance-chômage, ou les étudiants durant les mois d'été.

La durée des emplois créés est limitée et varie de six à cinquante semaines alors que la période maximale des emplois pour étudiants est de dix-huit semaines consécutives. Les contributions salariales payées aux employés et autres frais payés à l'employeur sont limités. L'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, qui constitue en soi un sous programme de Canada au travail, a permis l'initiation d'un projet de recyclage dans les provinces de l'Atlantique.

Le gouvernement est présentement en consultation avec les différentes provinces pour l'élaboration de nouveaux programmes de création d'emplois pour l'automne 1985.

Dans le but de stimuler la création d'emplois d'été pour les étudiants, le gouvernement introduisit Défi '85 - Programme Emploi d'été/expérience de travail (EEET) au mois de février 1985. Les compagnies admissibles sont du secteur privé, du secteur municipale et les organismes à but non-lucratifs. La date limite pour les applications est le 29 mars 1985.

Renagements: Les employeurs qui désirent recevoir de l'aide par l'entremise des programmes de création d'emploi ou le programme EEET doivent contacter le bureau régional du CECI, Programme 8.

* aide minimum pour les activités de recyclage

6. SERVICE D'AIDE A L'ADAPTION DE L'INDUSTRIE - SAAI (antérieurement SERVICE CONSULTATIF DE LA MAIN-D'OEUVRE)*

Le service d'aide à l'adaptation de l'industrie est un programme d'aide à l'entreprise et ses employés ayant comme objectif principal la réconciliation des problèmes de main-d'oeuvre par consultation. Il aide aussi les compagnies en matière de planification de la main-d'oeuvre. Les problèmes de main-d'oeuvre tels la faible productivité et le manque d'entraînement sont fréquents lors de l'introduction de nouveaux équipements ou de changements d'habitude de travail.

Admissibilité: Le programme est admissible aux entreprises particulières et à leurs employés, dans des secteurs d'activités entiers ou des régions géographiques déterminées où se font pressentir des changements pouvant perturber l'activité des employeurs et des travailleurs.

Forme d'Aide: Le SAAI réunit les cadres et les employés au sein d'un comité en vue d'examiner les problèmes auxquels tous se heurtent et d'élaborer des solutions acceptables. Un accord officiel est signé.

Le SAAI finance jusqu'à 50 pour cent des coûts du comité en matière de recherche, de planification et de consultation. L'agent du SAAI joue un rôle consultatif, de coordination avec d'autres programmes gouvernementaux et d'expert en relation de travail.

L'aide est offerte au niveau technique et professionnel, et non sous forme de compensation monétaire.

Renseignements: Les personnes, regroupements, organismes gouvernementaux ou industriels doivent déjà participer à des opérations de recyclage pour recevoir l'aide du SAAI.

Communiquer avec le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie au bureau régional du CEIC ou au Centre d'emploi du Canada le plus rapproché.

ou P. Leclerc
Directeur
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie
Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
Phase IV, Place du Portage
Hull, Québec
(819) 994-2591

* aide minimum pour les activités de recyclage

7. PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION DANS L'INDUSTRIE*

Une entreprise commerciale existante ou une institution qui effectue des opérations de recyclage, de récupération de matières premières et secondaires ou de contrôle de pollution nécessitant l'emploi d'équipement complexe peut faire une demande au Programme national de formation dans l'industrie. L'employeur recevra alors l'aide nécessaire à l'entraînement des nouveaux employés ou fournir au personnel existant l'habileté et les connaissances nécessaires pour opérer l'équipement. L'employeur peut être remboursé pour les coûts encourus par le stagiaire jusqu'à un maximum de \$250.00 par semaine.

Admissibilité: Les petites et moyennes entreprises (moins de 100 employés) qui ne peuvent dispenser la formation et l'entraînement requise pour l'opération d'équipement sophistiqué.

Forme d'Aide:

Formation dans les méthodes en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (FMPMS): Les coûts de formation, d'une durée maximale de deux ans, de certains métiers spécialisés. Ces métiers sont définis par le Programme national de formation dans l'industrie et comprennent les outilleurs-ajusteurs, les opérateurs de tours contrôlés par ordinateur, les ouvriers fabriquant les "plaquette" d'ordinateur.

Formation générale dans l'industrie (FGI): Les subventions paient les cours préparatoires généraux disponibles pour les adultes dans les écoles publiques (éducation permanente) ou les institutions privées (métiers spécialisés). Ces cours permettent de compléter les études secondaires ou d'acquérir des compétences spécifiques.

Renseignements: Contacter un conseiller au centre régional du CEIC, Programme 8.

* aide minimum pour les activités de recyclage

8.

**BUREAUX REGIONAUX DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI
ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA**

**COLOMBIE-BRITANNIQUE ET
TERRITOIRE DU YUKON**
Royal Centre
1055 West Georgia Street
C.P. 1145
Vancouver, (C.B.)
V6E 2P8
(604) 666-6635

**ALBERTA ET TERRITOIRES
DU NORD-OUEST**
5e étage
9925, rue 109
Edmonton, (Alberta)
T5K 2S8
(403) 420-2425

SASKATCHEWAN
Financial Bldg.
Suite 800
2101, rue Searth
Regina, (Saskatchewan)
S4P 2H9
(306) 359-6237

MANITOBA
Grain Exchange Bldg.
167, av. Lombard
Suite 190
Winnipeg, (Manitoba)
R3B 0T6
(204) 949-6294

ONTARIO
4900, rue Yonge
Suite 700
Willowdale, (Ontario)
M2N 6A8
(416) 224-4723

QUEBEC
1441, rue St-Urbain, 9e étage
Montreal (Québec)
H2X 2M8
(514) 283-2250

NOUVEAU-BRUNSWICK
565, rue Priestman
C.P. 2600
Fredericton, (N.B.)
E3B 5V6
(506) 452-3703

NOUVELLE-ECOSSE
Royal Bank Bldg.
5161, rue George
Halifax, (N.E.)
B3J 3E4
(902) 426-2902

TERRE-NEUVE
167, Place Kenmount
C.P. 12051
St-John's, (Terre-Neuve)
A1B 3Z4
(709) 737-5340

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD
199, rue Grafton
C.P. 8000
Charlottetown, (I.P.E.)
C1A 8K1
(902) 892-0211

CONSOMMATION ET CORPORATIONS CANADA

9. BUREAU DES BREVETS

Dans le cadre de ses fonctions, le Bureau est chargé d'acquérir et de diffuser de l'information technique et d'encourager la création, l'adoption et l'exploitation des inventions.

Le brevet est accordé par le gouvernement du Canada et il donne à l'inventeur le droit d'interdire à d'autres parties de fabriquer, d'utiliser ou de vendre son invention pendant 17 ans. Ce droit est valable partout au Canada. Pour protéger une invention au Canada, il faut déposer une demande au Bureau des brevets; pour protéger une invention dans des pays étrangers, il faut déposer une demande aux bureaux des brevets des pays concernés.

La bibliothèque du Bureau des brevets contient une importante collection de renseignements techniques sur les inventions canadiennes. La bibliothèque est ouverte au public et elle est située à:

Place du Portage
Phase 1
50, rue Victoria
Hull, Québec

Renseignements: Par téléphone on peut s'adresser au bureau régional ou bureau de district le plus rapproché de Consommation et Corporations Canada, ou au Bureau des brevets au (819) 997-1936 pendant les heures de travail, ou au (819) 997-9227 après celles-ci.

Les demandes écrites doivent être adressées au:

Commissaire des brevets
Ottawa/Hull
K1A 0E1

**CONSOMMATION ET CORPORATIONS CANADA
BUREAUX REGIONAUX**

Colombie-Britannique

Ministère de la CCC
1230, rue Government
Local 401
Victoria (C.B.)
V8W 1Y3
Tél: (604) 566-3341

Québec

CCC
410, boulevard Charest est
Bureau 400
Québec (Québec)
G1K 8G3
Tél: (418) 648-4280

Alberta

Ministère de la CCC
10225 - 100^e Avenue
Edmonton, (Alberta)
T5J 0A1
Tél: (403) 420-2476

Nouveau Brunswick

Ministère de la CCC
633, rue Queen
2^e étage, Federal Bldg.
Frédéricton, (N.B.)
E3B 1C3
Tél: (506) 452-3042

Saskatchewan

Ministère de la CCC
2212, rue Scarth
Régina (Saskatchewan)
S4P 2J6
Tél: (306) 359-5391

Nouvelle-Ecosse

Ministère de la CCC
45, prom. Alderney
17^e étage, Queen Square
Dartmouth, (N.E.)
B2Y 2N6
Tél: (902) 426-6099

Manitoba

Ministère de la CCC
260, av. St-Mary
Suite 203
Winnipeg (Manitoba)
Tél: (204) 949-3229

Ile-du-Prince-Edouard

Ministère de la CCC
97, rue Queen, 3^e étage
Dominion Bldg., Local 318
Charlottetown, (I.P.E.)
C1A 4A9
Tél: (902) 566-7288

Ontario

Ministère de la CCC
25 est, av. St-Clair
7^e étage
Toronto (Ontario)
M4T 1M2

Terre-Neuve

Ministère de la CCC
165, rue Duckworth
5^e étage, Sir Humphrey
Gilbert Building
St-Jean, (Terre-Neuve)
Tél: (709) 772-5411

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

11. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS D'EXPORTATION (PDME)

Le programme de développement des marchés d'exportation vise à accroître les exportations canadiennes en encourageant les entreprises canadiennes à augmenter leurs activités commerciales sur les marchés étrangers. Ainsi, il permet au gouvernement de partager avec les sociétés une partie des coûts d'exploration des marchés étrangers où l'entreprise n'a pas encore vendu.

Le PDME veut encourager, s'il y existe un besoin fondé de partager les risques, le développement ou le réajustement de certains marchés étrangers. L'aide prévue ne touche pas les activités normales d'exportation visant le maintien du marché étranger déjà établi ou des activités commerciales sur un marché où le fournisseur est déjà implanté.

Le programme absorbe 50% des frais spéciaux et de transport approuvés. Les sommes versées sont remboursables au taux de 1% du revenu des ventes réalisées sur le nouveau marché jusqu'au maximum octroyé par le gouvernement.

Les demandes doivent excéder \$1,000 par être considérées; si par contre elles dépassent \$50,000, elles doivent être approuvées à Ottawa.

Le Programme de développement des marchés d'exploitation comporte plusieurs sections.

Section A: Appels d'offre par un projet particulier: partage les frais engagés par une société pour soumissionner un projet précis situé à l'extérieur du Canada.

Section B: Voyages d'identification de marchés: aide à explorer de nouveaux marchés pour les biens et services canadiens.

Section C: Participation à des foires commerciales à l'étranger: encourage la participation à des foires commerciales lorsqu'on prévoit une pénétration réelle de nouveaux marchés. Les entreprises doivent exposer sous leur propre nom.

Section D: Accueil d'acheteurs étrangers: partage le coût lié à la venue au Canada ou dans un endroit approuvé à l'étranger, d'hommes d'affaires ou de représentants gouvernementaux étrangers, ayant une influence sur les décisions de leurs organismes en matière d'achat.

Section E: Consortium d'exportation: encourage les fabricants canadiens à former des consortiums permanents d'exportation, dans le but de réaliser des ventes conjointes à l'étranger.

Section F: Développement soutenu des marchés d'exportation: aide les exportateurs canadiens à entreprendre des efforts soutenus de commercialisation sur un marché étranger en s'établissant sur place.

Les sommes disponibles pour toutes les sections pour l'année fiscale 1985-86 est \$34.8 millions.

Les projets acceptés sont à la fois nombreux et diversifiés.

Renseignements: M. G. Seropian
Directeur
Division du développement des marchés
d'exportation
Affaires extérieures
125 Sussex Street
Ottawa, Ontario
K1A 0G2
(613) 996-8711

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD

12. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES INUIT

Le programme est destiné à favoriser l'amélioration de la situation économique et sociale des Inuit en encourageant et contribuant la création d'entreprise appartenant à des Inuit. Le programme couvre divers domaines d'activités et les projets sont acceptés à la discrétion du ministère. Les compagnies ou organismes autochtones qui désirent améliorer ou implanter des activités de recyclage peuvent utiliser le service.

Le programme est composé de trois parties: caisse de prêt aux Esquimaux, cautionnement des prêts bancaires, et contributions au développement économique des Esquimaux. Les fonds disponibles pour toutes les sections durant l'année fiscale 1985-86 sont de \$34.8 millions.

Admissibilité: Les particuliers et les groupes d'Inuit, les coopératives, les entreprises inuites, etc. Le requérant ou l'organisme demandeur doit posséder 75% des droits de vote et 60% de la valeur des parts doit être contrôlée par des Inuits.

Forme d'aide: Des prêts ou des cautionnements de prêts peuvent être accordés à divers fins dont: la création d'entreprise commerciale; l'augmentation du fond de roulement; la construction, achat, remise à neuf ou réparation de bâtiments commerciaux ou de bateaux pour utilisation commerciale; et l'achat ou répartition de véhicules, d'avions, de moteurs, de machines et de meubles destinés à être utilisés pour un travail lucratif.

De plus, les subventions pourront être accordées pour répondre à d'autres besoins élémentaires tels que infrastructure et planification économique.

Les paiements s'échelonnent sur une période normale de trois à cinq ans avec un maximum de 15 ans selon les cas particuliers.

Les cautionnements de prêts bancaires sont généralement traités par la coopérative fédérée des Inuit dans les Territoires du Nord-Ouest et au Québec pour fournir les fonds de roulement nécessaire lors de l'approvisionnement annuel par voie marine.

Les contributions au développement économique des Esquimaux permet l'attribution de bourses selon les conditions stipulées après vérification.

Renseignements: Pour les demandeurs des Territoires du Nord-Ouest, s'adresser à l'agent du développement économique des Territoires du Nord-Ouest le plus proche.

Pour les demandeurs des autres régions au Canada, s'adresser au:

Ministère des Affaires Indiennes et du Nord
320, rue St-Joseph est
C.P. 3725
St-Roch (Québec)
G1K 7Y2
(819) 694-4133

DÉPARTEMENT D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

13. SOCIÉTÉ CANADIENNE DES BREVETS ET D'EXPLOITATION LIMITÉE (SCBEL)

La SCBEL est une société de la couronne qui a pour objet de permettre la commercialisation des nouvelles techniques.

Admissibilité: Entreprises et particuliers.

Forme d'aide: La SCBEL délivre des permis d'exploitation commerciale pour des inventions du gouvernement, des universités et des établissements publics de recherche. La société effectue des études de marché et fait des recommandations.

L'aide de la SCBEL ne couvre pas le financement des projets. Toutefois, lorsqu'un projet est financé par un programme de transfert de technologie tel le programme des projets "Industries - Laboratoires" du Conseil national de recherches, et que la SCBEL administre et commercialise le produit patenté, alors les ententes relatives au brevet ont un caractère commercial.

Un répertoire des inventions sur le point d'obtenir un brevet est publié deux fois par an. Il s'agit du Catalogue des inventions et on peut se procurer à prix modique auprès de la SCBEL.

La SCBEL accorde également de l'aide financière aux Centres d'innovation industrielle de Waterloo (Ontario) et de Montréal (Québec).

Renseignements: Société canadienne des brevets et
d'exploitation limitée
275, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0R3
(613) 996-5530

14. CENTRE D'INFORMATION AUX ENTREPRISES

Le Centre d'information aux entreprises fournit les renseignements sur tous les programmes et services disponibles au ministère.

Forme d'aide Le Centre d'information aux entreprises peut offrir les services suivants:

- ° Discuter avec les gens d'affaires en visite de leurs demandes particulières et leur prendre des rendez-vous avec les fonctionnaires appropriés du gouvernement fédéral.
- ° Les conseiller sur les questions industrielles reliées aux activités du MEIR ou les orienter vers le ministère qui convient afin de résoudre certains problèmes.
- ° Suivre le traitement des demandes de renseignements pour s'assurer que les gens d'affaires ont obtenu les services auxquels ils ont droit.
- ° Elaborer et maintenir une banque d'information sur les activités du gouvernement fédéral concernant le monde des affaires.
- ° Le Centre d'information aux entreprises dispose, pour fins de distribution, d'exemplaires de toutes les publications du ministère.

Renseignements: Les Centres d'information aux entreprises se trouvent dans 10 grandes villes du Canada (Programme 20). On peut appeler à frais virés au Centre d'information situé à Ottawa au (613) 995-5771.

15. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET REGIONAL (PDIR)

Le PDIR est le programme principal du MEIR, conçu pour promouvoir le développement industriel et régional du Canada.

Admissibilité: Les particuliers, associations, sociétés à nom collectif, coopératives, corporations et organismes à but non lucratif sont admissibles à condition que le projet ou l'activité soit entrepris au Canada.

Forme d'aide: De l'aide financière est accordée sous forme de subventions, contributions, contributions remboursables, prêts participatifs et prêts garantis.

L'aide pour les projets admissibles porte sur les six-éléments du cycle de mise au point d'un produit ou de l'expansion d'une société, desquels seulement trois sont pertinents au recyclage.

- ° Innovation: D'encourager la mise au point de produits ou de procédés nouveaux, d'augmenter la productivité industrielle et le niveau de compétitivité internationale en appuyant des projets de recherche et de développement. Ceux-ci doivent démontrer un potentiel de succès économique ou représenter une stratégie d'expansion pour une région.
- ° Etablissement: D'aider à l'établissement de nouvelles facilités de production dans les régions moins favorisées.
- ° Modernisation et Agrandissement: D'augmenter la production industrielle par l'entremise de l'amélioration, la modernisation et agrandissement des procédés de manufacture.

Les demandes sont considérées selon l'un des quatre paliers d'aide. L'aide accordée dépend de la nature du projet, du besoin d'aide, de l'argent reçu en contrepartie des sommes dépensées et des objectifs économiques du gouvernement.

Les 260 divisions du recensement du Canada sont divisées en quatre paliers basés selon différents facteurs économiques.

	Population	Niveau maximal de la contribution	
Palier IV	5%	75%	(varie
Palier III	15% (comprend T.N.-O. et Yukon)	75%	selon
Palier II	30%	60%	la nature
Palier I	50%	50%	du projet)

Le programme est d'une durée de trois ans, soit jusqu'au mois de juin 1988. Le budget pour l'année fiscale 1985-86 est d'approximativement 325 millions.

A titre d'exemple de projets, un projet de déchiqueteur à métal pour le recyclage des voitures a été approuvé pour le MEIR.

Renseignements: Consulter le bureau du MEIR le plus rapproché, Programme 20.

16. COMPARISONS INTER-SOCIETES

Le Programme de comparaisons inter-sociétés accorde de l'aide aux entreprises individuelles en vue d'accroître leur productivité et leur rentabilité en cernant, de façon confidentielle, leurs points forts et leurs points faibles par rapport à d'autres entreprises. Jusqu'à présent, des comparaisons inter-sociétés ont été effectuées dans près de 1,200 entreprises de 45 secteurs.

Renseignements: Comparaisons inter-sociétés
Service d'amélioration de la productivité
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa, Ontario
K1A 0H5
(613) 992-1722

17. PROGRAMME SUR LA MACHINERIE (MACH)

Ce programme permettra la remise des droits de douane sur l'importation de machinerie, d'équipement connexe et de pièces de rechange.

Les droits de douane sont payables sur le premier \$ 500 de l'ensemble de la valeur des biens. Les droits de douane sur le solde sont remis si le demandeur répond aux conditions du programme.

Forme d'aide:

- ° La machinerie équivalente ne doit pas être disponible chez les producteurs canadiens.
- ° La remise s'applique à tout achat d'équipement et de machines importés au terme des postes tarifaires suivants:
42700-1, 42700-2, 42700-3, 42700-4, 42700-5, 42700-9, 42701-1, 42701-2, 41100-1
- ° La taxe de vente calculée sur la valeur des droits de douane est aussi remboursée.
- ° Les demandes peuvent être acceptées rétroactivement mais doivent être faites dans un délai raisonnable (avant l'importation ou normalement dans les 90 jours suivant la date du dédouanement).

Renseignements: Les formulaires de demande sont disponibles au bureau des douanes et au bureau régional du MEIR.

Pour plus de détails, écrivez au:

Secrétaire
Conseil consultatif en machinerie et équipement
Ministère de l'expansion industrielle régionale
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
(613) 992-1004

18. SECRETARIAT DE LA PETITE ENTREPRISE

Le secrétariat offre un service important aux particuliers et entreprises en fournissant de l'information générale et de l'aide pour résoudre les problèmes que soulèvent les règlements, la paperasserie et les formalités administratives du gouvernement.

Admissibilité: Le secrétariat veut aider les petites et moyennes entreprises du Canada.

Forme d'aide: A la suite d'un appel à frais virés (de tous les coins du pays), un défenseur s'attaque aux problèmes particuliers d'une petite entreprise. Le service promet de fournir dans les cinq jours ouvrables soit un conseil, soit une solution aux difficultés qu'un particulier peut éprouver avec des règlements ou de la paperasserie.

Le Secrétariat peut adresser un demandeur désirant lancer une entreprise au ministère fédéral offrant les programmes d'aide appropriés. Il peut aussi aider à établir des communications entre la petite entreprise et le ministère approprié.

Renseignements: Composer (sans frais) le (613) 995-9197 (ligne ouverte)

19. LOI SUR LES PRETS AUX PETITES ENTREPRISES (LPPE)

Ce programme est en existence depuis 1961, et il a été révisé en mars 1978 pour permettre des changements aux taux d'intérêt. A ce moment les taux d'intérêts des prêts LPPE variaient selon le taux privilégié à lequel on ajoutait un pourcent (d'où une augmentation substantiel des activités bancaires). Les prêts consentis selon la LPPE ont augmentés de \$96 millions en 1977 à \$600 millions en 1983.

Le programme se terminera à la fin du mois de mars 1985. La loi qui contrôle le programme a été acceptée en deuxième lecture et a été présentée au comité d'attente au développement régional.

Les fonds disponibles pour la période de mars 1983 à mars 1985 étaient de \$1.5 million et ceux-ci furent épuisés en date du 21 janvier 1985.

Aucuns projets de recyclage ont été approuvés selon la LPPE, mais les démarches provenant ce domaine sont définitivement admissibles.

Objectifs: La LPPE est destinée à faciliter la disponibilité des prêts à court et moyen terme par les petites entreprises (les ventes ne doivent pas excéder \$1.5 million durant la période fiscale de la demande). Les prêts sont garantis par le gouvernement.

Admissibilité: Les prêts garantis sont admissibles aux petites entreprises suivantes: entreprises de fabrication, de commerces de gros et de détail; entreprises de services, de construction, de transports, de communications, et sociétés immobilières. Les agents et les courtiers d'assurances sont également admissibles.

Forme d'aide: Les prêts peuvent être consentis pour financer:

- ° l'achat de matériel fixe ou mobile, y compris l'installation, la rénovation, l'amélioration ou la modernisation du matériel;
- ° l'achat ou la construction de nouveaux locaux, ou l'amélioration ou la modernisation de locaux existants;
- ° l'achat de terrains et des bâtiments qui s'y trouvent.

Les prêts peuvent servir à financer jusqu'à 80 pour cent du coût d'un matériel fixe ou mobile, y compris l'installation et 90 pour cent du prix d'achat du terrain et des locaux ou du coût de rénovation. Le montant total du prêt ne peut pas dépasser \$100,000 avec un terme de dix ans.

Renseignements: On peut se procurer les formules de demande auprès des organismes prêteurs suivants: banques à charte, succursales du Trésor de la province de l'Alberta et autres prêteurs autorisés comme les coopératives de crédit, les Caisses populaires, les sociétés de fiducie, les compagnies de prêt et les compagnies d'assurances.

**MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE REGIONALE
BUREAUX REGIONAUX**

Alberta

Cornerpoint Building
10179 - 105^e Rue
Suite 505
Edmonton (Alberta)
T5J 3S3
Tél: (403) 420-2944

Québec

C.P. 247
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
Local 4328
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Tél: (514) 283-8185

Saskatchewan

814, Tour Bessborough
601 est, Spadina Crescent
8^e étage
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 3G8
Tél: (306) 665-4400

Nouveau Brunswick

C.P. 1210
Place Assumption
770, rue Main
Moncton (N.B.)
E1C 8P9
Tél: (506) 388-6400

Manitoba

C.P. 981
400-3 Lakeview Square
185, rue Carlton
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2
Tél: (204) 949-4090

Nouvelle-Ecosse

C.P. 940, Station M
1496, rue Lower Water
Halifax (Nouvelle-Ecosse)
B3J 2V9
Tél: (902) 426-7910

Ontario

C.P. 98
1, Place First Canadian
Suite 4840
Toronto (Ontario)
M5X 1B1
Tél: (416) 365-3737

Ile-du-Prince-Edouard

C.P. 1115
Confederation Court Mall
134, rue Kent, Suite 400
Charlottetown (I.P.E.)
C1A 7M8
Tél: (902) 566-7400

Colombie-Britannique

C.P. 49178
Bentall Tower 4
1101 - 1055, rue Dunsmuir
Vancouver (C.B.)
V7X 1K8
Tél: (604) 666-1434

Terre-Neuve

C.P. 8950
Parsons Building
90, av. O'Leary
St. Jean (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél: (709) 772-4884

Territoires du Nord-Ouest

C.P. 6100
Precambrian Building
Yellowknife, (T.N.O.)
X1A 1C0
Tél: (403) 873-6225 ou 7

Yukon

Suite 301
108, rue Lambert
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1Z2
Tél: (403) 668-4655

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

21. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DANS LES ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Ce programme fait partie du Programme énergétique national. Il a été conçu pour encourager le secteur privé à économiser l'énergie dans les provinces de l'Atlantique.

Admissibilité: Les entreprises industrielles et commerciales et les établissements ou organismes privés, ainsi que certaines sociétés de la Couronne peuvent être admissibles s'ils ont été construits avant le 28 octobre 1980. La consommation totale d'énergie de ces installations doit atteindre au moins \$5,000 (\$10,000 en Nouvelle-Ecosse) ou représenter l'équivalent énergétique de 200,000 kwh.

Forme d'aide: La période d'amortissement des projets admissibles doit être supérieure à trois ans mais inférieure à huit ans. Cette période est déterminée par le coût des immobilisations et les économies d'énergie admissibles. La contribution dépend de la période d'amortissement et peut varier entre 10 pour cent et 50 pour cent du coût du matériel et de l'équipement, de l'installation et de la gestion du projet. Aucun minimum n'a été fixé pour l'importance du projet et les contributions sont généralement disponibles pour des projets pouvant atteindre 4 millions de dollars.

Historique: Le Programme d'investissements dans les économies d'énergie dans les provinces de l'Atlantique fut introduit au printemps 1981 avec un budget de \$54 millions pour la durée du plan quinquennal. Le rendement du programme ne rencontra pas les attentes initiales en raison du ralentissement économique. En conséquence, les sommes non-dépensées seront disponibles à la fin du programme. Pour l'année fiscale 1985-86, le budget est de \$6 millions.

Renseignements: Bureaux de la conservation et des énergies renouvelables d'Energie, Mines et Ressources situés à St-Jean (Terre-Neuve); Dieppe (Nouveau-Brunswick); Halifax (Nouvelle-Ecosse); ou Summerside (Ile-du-Prince-Edouard). Voir le programme 27 pour les adresses.

22. PROGRAMME CANADIEN DE VERIFICATION DU RENDEMENT ENERGETIQUE

Ce programme est conçu pour aider les organismes industriels, commerciaux et institutionnels à économiser l'énergie et à réduire leurs frais d'exploitation.

Admissibilité: Les organismes industriels, commerciaux et institutionnels. Le programme ne couvre pas les projets de conservation d'énergie par substitution, i.e. gaz naturel au lieu d'huile. Les politiques administratives du programme exclues la possibilité de duplication dans le cas de services provinciaux comparables.

Forme d'aide: Le programme offre trois services:

- ° Vérification du rendement énergétique
- ° Subvention de consultation du programme canadien de vérification du rendement énergétique
- ° Séminaires et ateliers

De ceux-ci, seulement les deux premiers peuvent intéresser l'industrie du recyclage.

La vérification du rendement énergétique: Une vérification gratuite sur place destinée à analyser les habitudes d'utilisation énergétique et à déterminer le potentiel d'économie d'énergie. Le véhicule de vérification (l'autobus "Energie") est équipé d'un système informatisé, d'instruments destinés à mesurer la consommation d'énergie, de matériel de démonstration et d'unités de vidéo. Son équipe est composée d'ingénieurs et de techniciens hautement spécialisés.

La subvention de consultation du programme national de vérification du rendement énergétique: Aide les entreprises à planifier et à réaliser des projets permettant de faire des économies d'énergie substantielles. Cette subvention équivaut généralement au moindre des deux montants suivants: 90 pour cent des honoraires des consultants, du un montant déterminé calculé à partir de la facture énergétique totale du client.

Du budget total de \$18 millions pour l'année fiscale 1985-86, 7 millions sont alloués au service de la subvention de consultation, le reste étant partagé par les autres services du programme. Les coûts des projets acceptés sont subventionnés jusqu'au maximum de 100% ou \$50,000. Comme exemple de projets typiques, citons: contrôle d'énergie dans les bâtiments, et conservation d'énergie en contrôlant l'éclairage dans les édifices non-occupés.

Renseignements: Bureaux locaux d'Energie, Mines et Ressources, consulter le programme 27 pour les adresses.

23. ENERDEMO - PROGRAMME DE DEMONSTRATION DES ECONOMIES D'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES.

Energie, Mines et Ressources Canada finance des projets de démonstration énergétique dans tous les secteurs de l'économie: secteurs domiciliaire, commercial, industriel et agricole; secteur des transports et du gouvernement: L'aide financière est accordée pour le financement et la gestion de projets de démonstration prometteurs et pour le transfert de technologie.

Les activités du programme sont concentrées principalement dans les deux domaines d'activité:

- ° financement et gestion des projets de démonstration
- ° transfert des connaissances acquises durant les projets de démonstration.

Admissibilité: Ayant pour mandat d'aider tous les secteurs économiques, les propositions de projet sont acceptés des particuliers, collèges et universités, ministères et agences du gouvernement, municipalités, organismes bénévoles ou sans but lucratif.

Forme d'aide: Les coûts de projet suivants sont admissibles:

- ° les coûts directs du projet (matériaux et main-d'oeuvre)
- ° une partie des coûts indirects
- ° les coûts de la documentation et du transfert de l'information.

La préférence est accordée aux projets impliquant la participation du secteur privé puisque les retombées bénéficieront au demandeur.

Les projets suivants ont été entrepris par le passé: amélioration thermique d'immeubles commerciaux et industriels, conception de bâtiments à haut rendement énergétique, récupération d'énergie résiduaire, petites centrales hydro-électriques, utilisation de combustibles provenant de la biomasse. Un seul projet de recyclage a été financé jusqu'à maintenant, à Frédéricton, N.B. où \$28,000 fut octroyé pour le recyclage des déchets municipaux. Cette opération permet des économies d'énergie.

Demandes: Toutes les propositions doivent être soumises à l'offre provinciale du Programme et la période d'acceptation est de deux mois. Les demandes doivent être concises et contenir les sections suivantes:

- ° plan technique
- ° estimé des coûts
- ° plan de transfert d'information

Historique: ENERDEMO fut initié au mois de juillet 1984 pour remplacer CREDA (Conservation and Renewable Energy Demonstration Agreements). Le budget de ce programme quinquennal est de \$80 millions. Contrairement au programme CREDA, ENERDEMO est un Programme fédéral.

Renseignements: Section de la démonstration
Division de l'énergie renouvelable
Energie, Mines et Ressources Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
(613) 995-9447

24. ENERGIE RENOUVELABLE DANS L'INDUSTRIE FORESTIERE (ERIF)

L'objectif de L'ERIF est d'encourager le remplacement des combustibles fossiles par les résidus du bois et autres formes de biomasse pour la production d'énergie.

Admissibilité: Le programme est ouvert à toutes compagnies ou industries si elles sont d'importants consommateurs d'énergie, sont financièrement stables, ont des capacités de gestion convenables et ont accès à une matière première biomassique.

Forme d'Aide: L'ERIF encourage les entreprises à convertir leurs installations à l'énergie des biomasses ou à construire de nouvelles installations utilisant les résidus du bois, les déchets municipaux, agricoles et industriels ou d'autres formes d'énergie biomassique. Les subventions sont offertes en vertu d'ententes contractuelles de partage des coûts.

Le projet doit comprendre l'achat, la conversion, la modification et/ou la mise en place d'installations qui serviront à effectuer:

- ° la combustion directe ou la gazéification de matières biomassiques;
- ° la conversion de la biomasse en combustibles solides préparés;
- ° l'incinération et la récupération de la liqueur sulfitique résiduelle d'une usine de pâte, pour la production d'un excédant net d'énergie;
- ° la cogénération de deux ou plusieurs formes d'énergie, telles que la vapeur et l'électricité.

La subvention du gouvernement peut atteindre 20 pour cent des coûts admissibles du projet si l'amortissement simple du projet est de plus de deux ans.

Les projets nécessitent des investissements moyens de \$500,000. Le budget disponible de l'ERIF est de \$40 millions, à être dépensés avant la fin du programme au mois de mars 1986.

L'hôpital Queen Elizabeth à Charlottetown reçu \$2 millions à la suite d'un octroi conjoint de l'ERIF et l'ENERDEMO pour un projet d'utilisation des résidus municipaux solides comme source d'énergie pour le chauffage. La production de vapeur comme produit de combustion des résidus solides de la municipalité régionale de Montréal étant vendue à différentes industries, et la cogénération de vapeur et d'électricité par la combustion de résidus solides à Victoria sont d'autres exemples de projets.

D'autres exemples de projets de récupération de résidus inclus: la Compagnie Ford Motor (\$567,000) et Biochar à Ajax, Ontario (\$1.6 millions).

Renseignements: Section de la démonstration
Division de l'énergie renouvelable
Energie, Mines et Ressources Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
(613) 995-9447

25. BUREAU DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE

Ce programme fédéral de R et D de l'énergie est un programme interministériel coordonné pour la Commission de R et D de l'énergie. Vingt-trois ministères et agences y participent. Le rôle principal du Bureau de recherche et de développement de l'énergie est de coordonner et de fournir des recommandations, de supporter les stratégies à l'échelle du Canada en matière d'allocation des ressources énergétiques, et des politiques de recherche.

De par ses objectifs le programme doit assurer le potentiel économique des projets, examiner les politiques de R et D s'assurant qu'elles correspondent aux besoins à long termes du Canada, et satisfaire les exigences économiques de l'industrie et du public.

Les travaux approuvés par la commission sont financés et le Programme d'énergie national alloua des fonds pour la recherche, le développement, et la démonstration de l'énergie.

Les programmes R et D des ministères et agences participants reliés à l'énergie sont divisés en six tâches. De celles-ci, seulement Tâche I (conservation d'énergie) se rapporte au recyclage. Le programme 1.7 de Tâche I traite des systèmes énergétiques et du recyclage des énergies calorifiques. Le programme permet d'analyser les différentes technologies existantes pour une utilisation plus efficace des ressources: co-génération, chaleur des résidus et des secteurs, résidus de bois et de charbon, chauffage hybride, modèle de programmation, etc.

Le budget pour 1985-86 est \$372,000.

Renseignements: Michael Wiggins
Coordinateur de programme
Tâche - Economie d'énergie
Bureau de recherche et de développement de
l'énergie
Energies, Mines et Ressources
580 , rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A OE4
(613) 995-9351

26. PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE INDUSTRIELLE (RDEI)

Ce programme de conservation d'énergie, instauré en 1978, offre de l'aide financière pour les projets de recherche et développement permettant de mettre au point de nouvelles techniques visant à réduire la consommation d'énergie.

Admissibilité: Les corporations, les bureaux d'experts-conseils, les organismes de commerce et de recherche, les groupes de compagnies ou de particuliers canadiens sont admissibles. Les corporations de la Couronne ne sont pas admissibles. Les projets provenant des universités et des institutions à but non-lucratif sont considérés si les bénéfices anticipés sont importants.

La nature du projet et les capacités du personnel sont des critères importants de sélections. Par exemple:

- ° Les qualifications et l'expérience des scientifiques et du personnel technique doivent être appropriées.
- ° L'existence et la disponibilité des facilités de recherche sont pré-requises.
- ° Les ressources financières doivent être suffisantes pour compléter le projet.
- ° Le projet, de nature scientifique, doit démontrer ses chances de succès selon les limites financières et de temps.
- ° Les nouvelles technologies développées doivent être applicable à une ou plusieurs industries dans le secteur.
- ° La réduction de la consommation d'énergie doit être suffisante pour justifier l'aide.

Forme d'Aide: L'aide financière peut atteindre 50 pour cent du coût total prévu. Les coûts admissibles sont les suivants: la main-d'oeuvre et le matériel direct, le matériel spécialisé, les prototypes et les plants pilotes, les voyages, les frais de consultation, et une proportion raisonnable des frais généraux et d'administration.

Le partage des coûts dépend du degré de risque technique et/ou du degré d'utilisation de la nouvelle technique par d'autres compagnies.

Demande: Avant de soumettre la proposition du projet complète, un sommaire de celui-ci de deux ou trois pages incluant l'histoire de la compagnie ou organisme doit être envoyé au bureau régional du MEIR pour discussion relative au projet et son admissibilité. Les éléments du projet et les coûts anticipés qui doivent figurés dans la proposition sont les suivants:

Titre; objectif; résumé des travaux et investigations réalisés pour la compagnie; nature du problème du projet et son approche, étapes, durée, résultats et performances anticipés, économie d'énergie anticipée, impacts possibles de la nouvelle technologie sur l'environnement, et estimé des coûts totaux du projet.

Le budget est de \$9 et \$10 millions pour les années fiscales 1985-86 et 1986-87.

Renseignements: Secrétariat du RDEI
Division de l'énergie industrielle
Direction de l'énergie et du remplacement du
pétrole
Energie, Mines et Ressources Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
(613) 995-9447

**ENERGIE, MINES ET RESSOURCES CANADA
BUREAUX REGIONAUX**

Territoires du Nord-Ouest

Precambian Building
4922-52^e rue
C.P. 68
Yellowknife (T.N.O.)
Tél: (403) 920-8475

Colombie-Britannique

R200-100 West Pender
Vancouver (C.B.)
V6B 1R8
Tél: (604) 666-5949

Alberta

Local 355
220-4^e Avenue S.E.
C.P. 2918, Station M
Calgary (Alberta)
T2P 3M2
Tél: (403) 420-4035

Saskatchewan

S.J. Cohen Bldg., 7^e étage
119-4^e Avenue Sud
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 5X2
Tél: (306) 975-4532

Manitoba

112 sud, rue Osborne
Winnipeg (Manitoba)
R3L 1Y5
Tél: (204) 949-4266

Ontario

6^e étage, Local 204
55 est, av. St. Clair
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Tél: (416) 966-8480

Québec

200 ouest, blvd Dorchester
Rez-de-chaussée
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél: (514) 283-5632

Nouveau Brunswick

835, rue Champlain
Dieppe (Nouveau Brunswick)
E1A 1P6
Tél: (506) 388-6070

Terre-Neuve

140, rue Water
5^e étage, Suite 501
St Jean (Terre-Neuve)
A1C 6H6
Tél: (709) 772-5353

Nouvelle-Ecosse

Tour Banque de Montréal
5^e étage
5151, rue George
Halifax (Nouvelle-Ecosse)
B3J 1M5
Tél: (902) 426-8600

Ile-du-Prince-Edouard

Centre d'Achat Waterfront
98 Water
Summerside (I.P.E.)
C1N 4Y8
Tél: (902) 436-7283

ENVIRONNEMENT CANADA

28. PROGRAMME D'AMORTISSEMENT ACCELERE (PAA)

Ce programme veut encourager la réduction ou le contrôle de la pollution par les entreprises pour l'installation d'équipements nouveaux réduisant la pollution ou modifiant les procédés de production (récupération de la liqueur bisulfite dans la fabrication des pâtes).

Admissibilité: Tout propriétaire ou toute société qui exploite une entreprise dans le but de réaliser des profits et qui produit une déclaration d'impôt sur le revenu.

Forme d'Aide: Aux termes de ce programme, tout propriétaire ou toute société qui produit une déclaration d'impôt sur le revenu peut procéder à l'amortissement du coût total du matériel installé dans ses locaux ou des procédés dont l'objectif est de lutter contre la pollution de l'air et de l'eau; cet amortissement peut être réparti sur une période de trois ans (1^{re} année - 25 pour cent, 2^e année - 50 pour cent, 3^e année - 25 pour cent). Les dépenses engagées peuvent couvrir la prévention, la réduction ou la suppression de la pollution.

Les Classes 24 et 27 qui ont rapport à la pollution des eaux et de l'air sont utilisés par les industries primaires telles l'agriculture, la foresterie et les mines.

Les équipements de transformation enregistrés sous les Classes 24 et 27 sont quelques fois éligibles pour un amortissement accéléré selon les conditions de la Classe 29.

La Classe 29, se rapporte aux instruments de transformation et peut être utilisée par les industries secondaires telles les moulins de pâtes et papiers et les scieries. Les contribuables qui désirent de l'information sur l'éligibilité des équipements employés pour les activités de recyclage selon les termes de la Classe 29, doivent consulter les "décisions concernant les corporations" à propos des équipements concernés au bureau de la Direction générale des décisions concernant les corporations de Revenu Canada.

Renseignements: Pour de plus amples renseignements, écrire à:

Le gestionnaire
Programme d'amortissement accéléré
Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 1C8
(819) 997-2057

ou
Revenu Canada - Impôt
Direction générale des décisions concernant
les corporations
88, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0L8
(613) 995-1723

29. PROGRAMMES DE GESTION DES EAUX*

La Direction générale des eaux intérieures du ministère de l'Environnement collabore avec d'autres gouvernements et organismes dans le but de recueillir et diffuser de l'information sur les eaux. Ces informations couvrent plusieurs sujets soit: la quantité et la qualité des eaux, les glaciers, et les programmes socio-économiques. Toutes les données quantitatives sont généralement publiées annuellement. De plus, la plupart sont également disponibles sous forme d'imprimés d'ordinateurs, à partir de banques de données comme HYDAT, NAQUADAT ou autres. Des données non numériques peuvent être obtenues à partir de la base de données WATDOC. Certains services sont payants.

Renseignements: Direction générale des eaux intérieures
Ministère de l'Environnement
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7
(819) 997-2055

* aide minimum par les activités de recyclage

30. PROGRAMME DE CREATION ET DE DEMONSTRATION DE TECHNIQUES DE CONSERVATION DES RESSOURCES ET DE L'ENERGIE (DRECT)

Le DRECT fut introduit en 1978 et son financement est partagé avec les provinces selon les termes d'une entente. Les trois objectifs principaux du programme sont:

- ° développement et démonstration de nouvelles techniques, de nouveaux systèmes, et de technologie avancé qui utilisent des formes d'énergies renouvelables, conservent l'énergie, et améliorent le rendement énergétique;
- ° développement d'une conscience publique et l'acceptation des technologies de conservation et d'énergie renouvelable;
- ° création d'emplois dans de nouvelles industries, ou déjà existantes.

Admissibilité: Les projets ou propositions sont acceptés des industries, experts-conseils, organismes, universités et collèges, ministères et agences gouvernementales, volontaires et organismes à but non-lucratifs, et particuliers. La préférence est donnée aux demandes appuyées par un degré de participation élevé du secteur privé. Par l'aide financière, le DRECT veut partager les risques de "démonstration" sans toutefois devoir supporter tout le fardeau.

Forme d'Aide: Le DRECT assume jusqu'à 50 pour cent du coût prévu d'un projet approuvé ce qui inclus les coûts de projet directs (matériel et main-d'oeuvre); une partie des coûts indirects et les coûts de documentation et du transfert d'information. Les projets représentant une économie notable d'énergie et pouvant être appliqués de façon fédérale sont étudiés en priorité.

Quelques exemples:

- ° agrandissement des facilités permettant de séparer les résidus municipaux en biomasse et métaux ré-utilisables (coûts totaux du projet: \$180,000; contribution du DRECT: \$90,000)
- ° collection et recyclage des papiers fins (coûts totaux du projet: \$160,000; contribution du DRECT: \$80,000)
- ° production de briquettes (papier usé et poussière de charbon) par les poêles à bois (projet: \$200,000; contribution DRECT: \$100,000)
- ° récupération des acides chromiques des usines de placage de chrome (projet: \$70,000; contribution DRECT: \$35,000)

Les contributions sont limitées à \$200,000 par année pour une durée maximum de 3 ans par projet.

Les fonds disponibles du DRECT sont limités. Le budget pour l'année 1984-85 était \$1,200,000, et celui de 1985-86 est \$850,000.

Application: Les propositions doivent être concises et organisées selon trois titres: plan technique, estimé des coûts, et plan de transfert d'information. Le plan technique doit inclure les objectifs encourus pour le projet, un programme de travail détaillé et les curriculum vitae du personnel. Les estimés des coûts doivent être aussi complets que possible ainsi qu'une analyse des coûts - revenus/bénéfices et les sources de financement. Le plan de transfert d'information doit identifier le public et les organismes intéressés, les horaires de productions de même que les quantités et le réseau de distribution du matériel à communiquer et l'estimé des coûts.

Renseignements: Ecrire aux bureaux régionaux du Service de la protection de l'environnement ou communiquer directement avec le bureau suivant:

Secrétariat du DRECT
Direction des services techniques
Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 1C8
(819) 997-2057

BUREAUX REGIONAUX D'ENVIRONNEMENT CANADA

<u>Région</u>	<u>Adresse</u>	<u>Téléphone</u>
Pacifique et Yukon (C.B. & Yukon)	Dr A. Boydell C.P. 1540 800, rue Burrard Vancouver (C.B.) V6Z 207	(604) 666-5881
Provinces de l'Ouest et du Nord (Alta., Sask., Man. & T.N.O.)	Dr A.H. McPherson 9942-108 ^e Rue Edmonton (Alberta) T5K 2J5	(403) 420-2530
Ontario	Bureau Informatique Arthur Meighen Bldg. 25 est, av. St. Clair Toronto (Ontario) M4T 1M2	(416) 966-6400
Provinces d'Atlantique (N.B., I.P.E., N.E. & Terre-Neuve)	Dr C.J. Edmonds 5 ^e étage, Queens Sq. 45, prom. Alderney Dartmouth (N.E.) B2Y 2N6	(902) 162-7155

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

32. SERVICES FINANCIERS

La Banque fédérale de développement (BFD) offre trois types de services aux entreprises canadiennes: des services financiers (prêts, cautionnements de prêts et planification financière), des services de placements bancaires et des services de gestion-conseil (consultation, formation et information).

Prêts à terme: La BFD offre des prêts à terme pour permettre l'acquisition d'immobilisation telles que terrains, bâtiments, matériel et équipement. Ces prêts peuvent être consentis à un taux flottant ou à taux fixe pour une période s'échelonnant jusqu'à 5 ans.

Les prêts à terme peuvent aussi être accordés pour assurer la réalisation de nombreux autres projets, par exemple pour financer l'achat d'une entreprise existante, renflouer un fond de roulement, ou financer un accroissement des ventes.

Cautionnements de prêts: La BFD peut également accepter de servir de garant à un client qui demande un prêt à une banque à charte ou à une autre institution financière. Elle exige une faible commission pour ce service et les garanties demandées par la Banque sont généralement les mêmes que celles exigées pour un prêt à terme.

Pour être admissible pour un prêt à terme l'entreprise doit démontrer des fonds de sécurité adéquats et être situé au Canada.

Programme de planification financière: Ce service met à la disposition des entreprises un certain nombre de moyens pouvant les aider à maximiser leurs chances d'obtenir du financement auprès d'établissement de crédit, d'investisseurs d'organismes gouvernementaux. Sous ce programme la BFD offre trois services spécifiques:

Service de liaison: Ce service de référence permet de mettre en rapport les gens d'affaires disposant de fonds à investir avec les personnes cherchant à obtenir du financement.

Guide d'auto-planification dans l'entreprise: Ces guides contiennent toutes les formules, tous les documents et toutes les explications dont le dirigeant d'une entreprise a besoin pour établir les plans nécessaires à une exploitation efficace. Les guides suivants sont actuellement disponibles: Comment obtenir du financement, Prévisions et mouvements de trésorerie, L'analyse des états financiers, Evaluer l'achat d'une petite entreprise, et Crédit et recouvrement.

Service de préparation de demandes de financement: Ce service a été conçu pour les projets nécessitant un financement important. L'équipe d'élaboration de projets de la Banque effectue une analyse de l'entreprise existante ou projetée du client et, avec le chef de l'entreprise ou ses conseillers, dresse un rapport détaillé dont se serviront les institutions financières ou les organismes gouvernementaux pour évaluer la demande du client.

Renseignements: Voir Programme 34 pour le bureau de la BFD le plus rapproché.

33. SERVICES DE GESTION-CONSEIL

La BFD constitue la source la plus importante de consultation, d'information et formation en gestion pour les petites et moyennes entreprises du Canada.

Consultation au Service des Entreprises - CASE

Ce programme met à profit l'expérience et la compétence de plus de 1,500 hommes et femmes d'affaires à la retraite qui aident les entreprises à améliorer leur méthodes de gestion. Cette aide peut porter sur tous les aspects de la gestion des affaires, notamment la tenue de livres, le marketing, la production et la gestion du personnel.

Toute entreprise qui ne compte pas plus de 75 employés peut avoir recours au service de consultation CASE.

Une vingtaine de séminaires sont offerts où les sujets suivants sont traités: gestion et management, marketing, finance et personnel.

Séminaires Conjoints: Les séminaires conjoints sont des adaptations des séminaires d'une journée ou d'une demi-journée de la BFD portant sur divers sujets: gestion et management, marketing, finance et personnel.

Votre Affaire, C'est Notre Affaire: Il s'agit d'une série de livres de poche portant sur divers aspects de la gestion d'une petite entreprise, et présentée d'une manière directe et facile à lire.

Volume 1: Gestion générale d'une petite entreprise

Traite des aspects essentiels de la gestion d'une entreprise, y compris l'établissement de prévisions, la gestion de la trésorerie, la gestion des immobilisations, la gestion du personnel.

Volume 2: Le commerce de détail

Porte sur tous les aspects de la gestion d'un petit commerce de détail: planification du lancement, financement, détermination des prix, gestion des stocks, le détaillant et sa clientèle.

Volume 3: Les entreprises de services

Ce volume porte sur l'achat d'une franchise, le lancement d'une entreprise de services, l'achat ou le lancement d'un motel ou d'une auberge, et comprend trois chapitres sur le secteur de la restauration.

Volume 4: La fabrication

Ce volume traite de divers aspects reliés à la fabrication: planification, marketing, production, matières, main-d'oeuvre et contrôles.

Service d'information à la petite Entreprise

Toutes les succursales de la Banque peuvent renseigner gratuitement les gens d'affaires sur les nombreux programmes d'aide gouvernementaux (fédéraux, provinciaux et municipaux).

Renseignements: Voir Programme 34 pour le bureau de la BFD le plus rapproché.

**BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT
BUREAUX DES MINISTERES REGIONAUX****Colombie Britannique et Yukon**

900 ouest, rue Hastings
Vancouver (Colombie Britannique)
V6C 1E7
Tél: (604) 687-1300

Prairies et Grand Nord

Banque du Canada Bldg.
300-161, av. Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 0Y4
Tél: (204) 943-8581

Ontario

250, av. Université
Toronto (Ontario)
M5H 3E5
Tél: (416) 593-1144

Québec

Suite 4600
Place Victoria
800 Victoria Square
C.P. 190
Montréal (Québec) H4Z 1C8
Tél: (514) 283-2860

Provinces d'Atlantique

Tour Cogswell, Suite 1400
Scotia Square
C.P. 1656
Halifax (N.E.)
B3J 2Z7
Tél: (902) 426-7860

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

35. INSTITUT CANADIEN DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - ICIST

L'ICIST offre l'information scientifique et technique requise par l'industrie, les particuliers ou groupements et les institutions telles les universités. Les demandes peuvent être acheminées aux laboratoires du CNR ou aux bureaux du Service de consultation régionaux par téléphone ou par écrit à tous moments.

Forme d'Aide: A peu de frais ou gratuitement, l'ICIST offre des rapports d'information répondant aux besoins personnels des usagers, l'accès en direct à son ordinateur, de la documentation de sa bibliothèque et les services de conseillers en gestion destinés à l'industrie.

CAN/SDI - Diffusion Sélective de l'Information

CAN/OLE - Interrogation en Direct

CAN/SND - Bases de Données Numériques Scientifiques

Renseignements: Conseil National de Recherches
Bâtiment No. 55
Chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0S2
(613) 993-1210
Telex: 053-3115
Envoy 100: (CISTI.Client.Serv.)

* l'aide direct au recyclage est limité

36. PROGRAMME D'AIDE A LA RECHERCHE INDUSTRIELLE - PARI

Les programmes variés de PARI peuvent venir en aide aux entreprises intéressées par la recherche industrielle dans le domaine du recyclage en offrant une contribution salariale aux nouveaux techniciens employés.

Admissibilité: Généralement, le programme est destiné aux petites et moyennes entreprises de fabrication.

PARI-C: Service de Consultation Régional

Il y a plus de 20 bureaux du CNRC au Canada qui disposent de personnes ressources qui ont pour rôle de donner des renseignements, des conseils et de l'aide directe aux entreprises industrielles locales en vue de résoudre des problèmes techniques.

PARI-F: Service d'Information Technique (SIT)

Ce service offre des renseignements scientifiques et techniques, ainsi que des conseils et de l'aide en rapport avec des questions techniques. Il s'adresse plus particulièrement aux petites entreprises qui disposent d'installations techniques limitées et d'un personnel technique réduit, ainsi qu'à celles qui ont besoin d'accéder rapidement à des renseignements techniques spécialisés.

PARI-H: Contributions aux Entreprises Employant des Etudiants de Premier Cycle

Des contributions sont versées pour les salaires des étudiants des universités et collèges techniques employés par la petite entreprise pour aider à résoudre des problèmes de production, de fabrication, de design de contrôle de la qualité et d'aménagement d'usines.

PARI-L: Contributions aux Etudes en Laboratoire

Les petites entreprises éprouvant des problèmes techniques ou devant mettre à l'essai de nouveaux produits ou procédés peuvent recevoir 75 pour cent des coûts des contrats d'étude accordés à un laboratoire de recherches compétent, à un institut ou à un cabinet d'experts-conseils. Elles peuvent recevoir de l'aide pour trois projets par année, chacun pouvant atteindre une valeur de 6,000 \$.

PARI-M: Contributions au Financement de Petits Projets (MINI-PARI)

Les petites compagnies non constituées en société (200 employés ou moins) peuvent recevoir de l'appui pour les salaires de personnel technique en vue de résoudre des problèmes techniques ou scientifiques spécifiques. Un maximum de 30,000 \$ peut être versé (en 12 mois ou moins) pour les salaires des gens de recherche. PARI-M peut aider à bâtir une équipe de chercheurs professionnels provenant d'organismes de la région pour collaborer avec une entreprise dans un projet technique.

Comme exemple de projets subventionnés, citons le recyclage des huiles et la récupération d'argent de films plastiques ou autres. Le budget des projets PARI-M varie, en moyenne, de \$ 50,000 à \$ 200,000 pour une période de un à trois ans.

PARI-P: Contributions au Financement de Grands Projets

Aide aux salaires du personnel scientifique et technique d'une entreprise travaillant sur des projets à long terme de recherche industrielle appliquée. Le projet doit avoir un grand mérite scientifique.

Les projets PARI-P, quoique comparable à ceux de PARI-M, sont de plus grande envergure avec des budgets variant de \$250,000 jusqu'à \$1,500,000 pour des périodes plus longues. La récupération d'énergie calorifique, et l'utilisation de strates liquides pour gazéifier la biomasse en produits chimiques sont des exemples.

Pour présenter une demande à un des programmes du Conseil national de recherches (ICIST, PARI, PPIL), contacter le bureau du Service de consultation régional, voir Programme 41.

Les programmes du Conseil national de recherche mentionnés dans cette brochure sont décrits en détail dans la littérature disponible aux bureaux du CNR. Ces informations indiquent les objectifs, les conditions d'admissibilité, les procédures d'applications, les critères d'évaluation, et les détails des ententes de financement et de propriété de brevets.

Renseignements: De plus amples renseignements sur les contributions au financement de grands projets, contacter les bureaux du PARI-D à Ottawa à (613) 993-0331.

Pour les programmes sur les programmes de contribution salariale contacter:

Programme d'aide à la recherche industrielle
Conseil national de recherches du Canada
Bâtiment M-55, Chemin Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0S3
(613) 993-3431 ou 993-3995

37. PROGRAMME DES PROJETS "INDUSTRIES-LABORATOIRES" - PPIL

Le PPIL est conçu pour faciliter le transfert des inventions gouvernementales ou de nouvelles "connaissances" industrielles au secteur privé pour l'exploitation commerciale. Même si le PPIL est administré par le CNR, il dessert les différents ministères fédéraux participant à des programmes de recherche. Les compagnies commerciales canadiennes intéressées par le recyclage, la récupération et les contrôles anti-pollution peuvent contacter le PPIL en indiquant leur champ d'intérêt. Elle pourrait ainsi être dirigées vers l'organisme de recherche gouvernementale pouvant leur venir en aide pour déterminer si l'application des inventions ou connaissances récentes sera économiquement exploitable.

Admissibilité: Les compagnies établies au Canada et possédant les compétences administratives et techniques adéquates, ainsi que des moyens financiers, de fabrication et de commercialisation suffisants, peuvent demander à bénéficier de ce programme.

Forme d'Aide: Le PPIL peut appuyer les projets recevables du stade de la conception jusqu'à celui de la mise au point d'un prototype ou de la construction d'une usine pilote au sein de la compagnie bénéficiaire afin de déterminer si cette technologie peut aboutir à un produit ou à des services commercialement viables.

Le programme accorde de l'aide financière, scientifique ou technique. Le financement d'un projet se fait habituellement par la conclusion d'une entente de contribution avec la compagnie; dans certaines circonstances, on a recours à un contrat d'approvisionnement. Lorsque l'on adopte le régime des ententes de contribution, des licences sont accordées pour que la compagnie ait le droit d'utiliser la technique de base mise au point par le gouvernement.

Exemples de projets financés par le PPIL: utilisation de la lignine dans les colles pour la fabrication des panneaux de particules et de contre plaqués (récupération), et la gaséification des résidues de fabrication d'énergie (réutilisation).

L'aide aux projets financés par le PPIL varie, en moyenne, de \$100,000 jusqu'à \$750,000. Les subventions annuelles dépassent rarement \$250,000. Le budget total du PPIL est présentement \$25,000,000.

Pour présenter une demande à un des programmes du Conseil national de recherches (ICIST, PARI, PPIL), contacter le bureau du Service de consultation régional, voir Programme 41.

Les programmes du Conseil national de recherche mentionnés dans cette brochure sont décrits en détail dans la littérature disponible aux bureaux du CNR. Ces informations indiquent les objectifs, les conditions d'admissibilité, les procédures d'applications, les critères d'évaluation, et les détails des ententes de financement et de propriété de brevets.

Renseignements:

Chef du Programme des projets "Industries-Laboratoires"
Conseil national de recherches
Bâtiment 55
Chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0R6
(613) 993-0357

38. DIVISIONS DE RECHERCHE*

Le Conseil national de recherches est l'organisme gouvernemental le plus polyvalent et le plus compréhensible. Son infrastructure comprend des laboratoires aux niveaux national et régional et un réseau d'information qui permet l'accès à l'importante banque de données techniques. De plus, le service de consultation gratuite est disponible des seize divisions du CNR pour répondre aux questions et problèmes d'ordre technique reliés au recyclage, la récupération et les contrôles de pollution des compagnies impliquées.

Forme d'Aide: Chacune des 16 divisions est nommée d'après la spécialité de ses chercheurs. A Ottawa se trouvent les sciences biologiques, les recherches en bâtiment, le Centre canadien de recherche spatiale, la chimie, le génie électrique, l'énergie, le siège de l'Institut Hertzberg d'astrophysique, le génie mécanique, l'établissement aéronautique national et la physique.

Le Conseil administre le laboratoire de recherches de l'Atlantique à Halifax, N.-E. L'Institut de biotechnologie à Saskatoon (Sask.), l'Institut de technologie de la fabrication et de la production à Winnipeg (Man.), L'Institut de génie des matériaux à Montréal (Qué.), l'Institut de recherche en biotechnologie à Boucherville (Qué.), et l'Institut de la recherche maritime et sur les navires arctiques à St-Jean, T.-N.

Renseignements: Conseil national de recherches
Chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0R6

* l'aide direct au recyclage est limité

39. CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GENIE - CRSNG

Le CRSNG a pour fonctions de promouvoir et de soutenir la recherche dans le domaine des sciences naturelles et du génie, à l'exclusion des sciences de la santé. Les six principales activités du programme sont:

- ° subventions de recherche (employés universitaires)*
- ° Infrastructure de la recherche (universités qui ont une subvention du CRSNG)*
- ° Programme conjoint universités-industries (implication industrie-universités)
- ° Subventions de développement (universités)*
- ° Aide générale à la recherche (universités, éditeurs, institutions scientifiques, et professionnels)*
- ° Bourses de formation de chercheurs (universités et particuliers)*

Programme Conjoint Universités-Industrie

Les activités applicables aux projets de recyclage sont:

- ° Activités R et D coopératives
- ° Bourses de recherche (dirigées vers l'industrie)

Le programme conjoint de R et D appuie la recherche universitaire avec applications industrielles. L'industrie doit démontrer des implications tangibles au niveau des fonds disponibles, du personnel industriel, et des équipements.

Ces activités se divisent en sous section:

- ° Projet de R et D coopératif (antérieurement subventions PRAI)
- ° Installations et appareils conjoints
- ° Professeurs-chercheurs industriels
- ° Chercheurs industriels invités

Exemples de projets: la récupération du U226 des résidus miniers (\$50,000) et la récupération de plomb des résidus (\$91,000). Le budget pour l'année fiscale 1985-86 est de \$20,000,000.

Renseignements: Au bureau d'information des universités canadiennes, demander le coordonnateur CRSNG

ou
M. Paul Latour
Directeur Adjoint
Conseil de recherches en sciences naturelles
et en génie
Local 401, 200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 1H5

* aide minimum pour les activités de recyclage

40. BOURSES DE RECHERCHE

Cette activité appuie les étudiants du premier cycle, et des cycles supérieurs et les chercheurs-boursiers en milieu industriel.

- La subvention industrielle aux études du premier cycle permet la création d'emploi d'été dans le domaine industrielle - maximum de \$3,000 par année.
- La bourse industrielle aux études des cycles supérieurs aide les scientifiques et les ingénieurs travaillant dans le secteur industriel d'améliorer leur capacité en R et D - maximum d'environ \$11,000.
- Le programme de chercheurs-boursiers en milieu industriel permet au détenteur d'un doctorat dans les domaines des sciences naturelles et du génie d'obtenir une position de R et D avec une industrie canadienne - maximum de \$24,000 pour une période de trois ans.

Renseignements: Au bureau d'information d'une université canadienne, demander le coordinateur du CRSNG

ou

M. Paul Latour
Directeur Adjoint
Conseil de recherches en sciences naturelles
et en génie du Canada
Local 401, 200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 1H5
(613) 996-1898

**CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES
BUREAU DE SERVICE DE CONSULTATION REGIONAL**

Colombie Britannique

Conseil de Recherche
Att. D. Mullan
3650 Wesbrooke Mall
Vancouver (C.B.)
V6S 2L2
Tél: (604) 224-4331

Québec

CRIQ Building
333, rue Franquet
C.P. 9038
Québec (Québec)
G1V 4C7
Tél: (418) 694-3419

Alberta

Conseil de Recherche
Ministère du développement
industriel
Att. A. Gilliland
250-1620 29^e rue, N.O.
Calgary (Alberta)
T2N 4L7
Tél: (403) 282-9136

Nouvelle-Ecosse

Research Foundation Corp.
Services Industriels et
informatique
100, rue Fenwick
C.P. 790
Dartmouth (Nouvelle-Ecosse)
B2Y 3Z7
Tél: (902) 424-9670

Saskatchewan

Conseil de Recherche
Division du service industriel
30, prom. Campus
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 0X1
Tél: (306) 664-5414

Terre-Neuve

136, rue Crosbie
St. Jean (Terre-Neuve)
A1B 3K3
Tél: (709) 754-1937

Manitoba

1329, rue Niakawa
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3T4
Tél: (204) 994-6000

Ile-du-Prince Edouard

197, rue Malpègue
C.P. 695
Charlottetown (I.P.E.)
Tél: (902) 892-3467
(613) 993-1753

Bureau à Ottawa

Bâtiment M-55
Chemin Montréal
K1A 0R6
Tél: (613) 993-3431
(613) 993-3995

Ontario

Bureau de Toronto
Suite 910
789, ch. Don Mills
M3C 1T5
Tél: (416) 996-5845

REVENU CANADA

42. DEDUCTION POUR AMORTISSEMENT ACCELERE

Les compagnies participeront à des projets de recyclage, de récupération de produits pour la réutilisation, de contrôle de pollution peuvent demander la déduction pour amortissement accéléré sous les termes des règlements de l'impôt.

Admissibilité: Certaines catégories déterminées de biens, notamment la machinerie et l'équipement servant à la fabrication ou à la transformation, certains navires et le matériel de lutte contre la pollution.

La déduction pour amortissement (D.P.A.) représente la déduction permettant aux contribuables de soustraire le coût en capital de biens amortissables lors du calcul du revenu imposable. Les Règlements de l'impôt sur le revenu décrivent les 37 catégories de biens amortissables et les taux d'amortissement aux fins de l'impôt sur le revenu. Pour encourager les contribuables à investir dans certains biens, il existe certaines dispositions d'amortissement accéléré qui stipulent que les biens doivent servir à une activité précise.

Par exemple, la D.P.A. accéléré peut être appliquée lors de l'achat de machinerie et équipement de contrôle de la qualité de l'air et de l'eau accepté par le ministère de l'Environnement.

Renseignements: Pour de plus amples renseignements, écrire à:

Le Gestionnaire
Programme d'amortissement accéléré
Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 1C8
(819) 997-2057

43. CREDIT D'IMPOT A L'INVESTISSEMENT

Admissibilité: Les sociétés et les particuliers qui investissent dans des biens "admissibles"; des crédits plus importants sont prévus dans le cas de frais de recherche et de développement et d'investissement dans des régions désignées.

Cette disposition prévoit une déduction d'impôt fédéral relativement à l'acquisition de biens amortissables admissibles servant à la fabrication et à la transformation, à l'exploitation agricole, à la pêche, aux opérations forestières, à la production de minéraux, de pétrole ou de gaz, à l'entreposage de céréales. Le taux de crédit d'impôt à l'investissement s'élève à 20 pour cent dans les régions de l'Atlantique et de la Gaspésie, à 10 pour cent dans les autres régions désignées et à 7 pour cent dans les autres régions.

Renseignements: Impôt Canada
Décisions concernant les corporations spéciales
Section fabrication et mise en marché
88, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0L8
(613) 995-1723

ou le bureau régional du ministère
de l'Expansion industrielle
régionale

44. MESURES RELATIVES A LA RECHERCHE ET AU DEVELOPPEMENT

L'objectif du programme des mesures relatives à la recherche et au développement est d'encourager les entreprises (manufacturiers, laboratoires de recherche, institutions d'investissement, etc.) à investir dans la recherche et le développement grâce à certains stimulants fiscaux.

Les compagnies participant à des projets de recyclage peuvent se prévaloir de ces droits, cependant Revenu Canada ne pouvait pas fournir d'exemples.

Admissibilité: Dépenses courantes et en capital relatives à la recherche et au développement engagées au Canada.

En vertu du régime fiscal actuel, la totalité des dépenses, soit courantes, soit en capital, peut être déduite dans l'année où les dépenses sont engagées. Une déduction supplémentaire peut être accordée sous la forme d'un crédit d'impôt à l'investissement amélioré (REV-1) (IT-151R2, IT-439).

En faisant une demande de recherche et développement, il est recommandé que le requérant contacte le bureau local d'impôt Canada pour se procurer les dernières décisions, les bulletins d'interprétation (IT) et les circulaires d'information (IC) relatifs à la recherche et au développement.

45. DEDUCTIONS ACCORDEES AUX PETITES ENTREPRISES

46. OBLIGATION POUR L'EXPANSION DES PETITES ENTREPRISES

47. REDUCTION DES TAUX D'IMPOSITION DES BENEFICES DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION

Ces trois programmes offrent aux entreprises des réductions du taux d'impôt, des taux d'intérêts bancaires et des taxes sur les profits et peuvent s'appliquer au champs d'action du recyclage, de la gestion des déchets ou des contrôles anti-pollution.

Renseignements: Bureau local ou de district de Revenu Canada-Impôt

ou
Impôt Canada
Décisions concernant les corporations spéciales
88, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0L8
(613) 995-1723

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA

48. PROGRAMME DE PROPOSITIONS SPONTANÉES

Historique: Le programme permet au secteur privé de soumettre au gouvernement des solutions innovatrices, de sa propre initiative, pour résoudre des problèmes qui surviennent dans la réalisation des objectifs scientifiques des divers ministères. Le programme a pour objet d'encourager l'industrie à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux et à faire en sorte que le gouvernement tienne compte davantage des capacités de l'industrie.

Fonctionnement du Programme: Pour être acceptée, une proposition spontanée doit répondre aux critères exposés ci-après:

- ° Parrainage: La proposition doit être parrainée par un ministère. Pour parrainer une proposition, le ministère doit estimer que cette proposition contribue directement à soutenir ses objectifs ministériels et qu'elle revêt une priorité suffisante pour que le ministère soit disposé à y effectuer les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les coûts directs qui en découleront.
- ° Valeur scientifique et faisabilité technique: On doit établir que la proposition possède une valeur scientifique et qu'elle est techniquement réalisable.
- ° Caractère unique: La proposition doit être considérée comme étant d'un caractère unique par la Direction générale des sciences et des services professionnels, de façon à ce qu'on soit justifiée de passer outre au processus normal des appels d'offres ouverts. Ce caractère unique peut signifier que la proposition met de l'avant une idée nouvelle et unique ou que le soumissionnaire possède un moyen unique ou une capacité exclusive d'exécuter le travail proposé.

Lorsqu'une proposition spontanée est acceptée, mais que le ministère répondant ne possède pas les fonds suffisants dans son budget courant pour financer le travail proposé, le ministère peut solliciter l'aide du Fonds des propositions spontanées. Le Fonds, qui est géré par la Direction générale des sciences et des services professionnels, peut être utilisé pour financer les premières phases du projet jusqu'à ce que le ministère puisse disposer de ses propres fonds dans le cadre du processus budgétaire normal. Le Fonds est présentement doté d'une somme de \$15 millions par année.

De 550 à 600 propositions sont présentées chaque année, pour une valeur totale d'environ \$100 millions. A la suite de ces présentations, environ 200 contrats sont adjugés chaque année, pour une valeur avoisinant \$25 millions.

Renseignements: Liliane Saint-Pierre
Directrice des Programmes Scientifiques
Direction générale des sciences et des
services professionnels
Approvisionnement et Services, Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5
(819) 997-7428

49. STATISTIQUE CANADA

Statistique Canada donne accès aux données statistiques économiques et sociales des populations canadiennes. Ces données et leurs analyses peuvent être utilisées par les industries de recyclage, ou autres intéressées pour l'implantation ou l'amélioration de facilité de récupération ou de contrôle anti-pollution. De plus, les bureaux des services consultatifs de Statistique Canada offrent des services de consultation qui peuvent être utilisés en conjoncture avec les données statistiques aidant les gens d'affaire à prendre la plupart de leurs décisions.

Forme d'Aide: Les statistiques peuvent porter tant sur des études nationales que sur des études réalisées sur quelques pâtés de maisons d'une ville. Elles portent sur les entreprises manufacturières et les industries primaires, sur tous les aspects importants de la main-d'oeuvre canadienne, sur la productivité, les prix, les profils démographiques, le commerce extérieur et intérieur.

Le Catalogue de Statistique Canada donne la liste complète des publications. De plus, CANSIM, la banque de données automatisée de Statistique Canada, permet d'accéder à plus de 420,000 séries chronologiques et à une banque de données socio-économiques.

Des données compilées sur demande, filtrées pour éviter que de l'information confidentielle soit divulguée, peuvent être fournies pour répondre à des besoins spéciaux. Il est possible d'obtenir le répertoire de toutes les statistiques non-publiées de Statistique Canada: Les sources des données inédites, 1983.

Renseignements: Statistique Canada a des centres de référence dans les bureaux régionaux situés à Saint-Jean (T.-N.), Halifax, Montréal, Ottawa, Sturgeon Falls, Toronto, Winnipeg, Régina, Edmonton et Vancouver. Il existe des numéros à composer sans frais pour les usagers qui résident en dehors des ville énumérées ci-dessus.

**APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA
BUREAUX REGIONAUX**

Territoires du Yukon

Centre d'Approvisionnement
de Whitehorse
Approvisionnement et
Services Canada
204, rue Lambert
Mezzazine
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1Z4
Tél: (403) 668-5808

Région de la Capitale

Centre d'Approvisionnement
de la région de la Capitale
Approvisionnement et Services
Canada
1010 ouest, rue Somerset
Ottawa (Ontario)
K1A 0T4
Tél: (613) 995-1121

Région du Pacifique

Centre d'approvisionnement
de la région du Pacifique
Approvisionnement et Services
Canada
3551 Viking Way
Richmond (Colombie-Britannique)
V6V 1W6
Tél: (604) 666-6364

Région de l'Ontario

Centre d'approvisionnement
de la région de l'Ontario
Approvisionnement et Services
Canada
295 The West Mall
Suite 200
Etobicoke (Ontario)
M9C 5A4
Tél: (416) 622-8111

Région de l'Ouest

Centre d'approvisionnement
du district de Régina
Approvisionnement et Services
Canada
Canadian Imperial Bank of
Commerce Building
Local 1000
Régina (Saskatchewan)
S4P 2C3
Tél: (306) 359-5601

Région du Québec

Centre d'approvisionnement
de la Région du Québec
Approvisionnement et Services
Canada
800, ch. Golf
Nun's Island
Montréal (Québec)
H3E 1G9
Tél: (514) 283-5791

Centre d'approvisionnement
de la région de l'ouest
2^e étage, Oliver Building
10225-100 Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 1J9
Tél: (403) 420-3702

Région du Manitoba

Approvisionnement et Services
100, rue Otter
Winnipeg (Manitoba)
R3T 0M8
Tél: (204) 949-6114

Région de l'Atlantique

District de Saint-Jean
Approvisionnement et Services
Local 229, Customs Building
189, ru Prince William
Saint-Jean (Nouveau Brunswick)
E2L 2B9
Tél: (506) 648-4895

Centre d'approvisionnement de la Région de l'Atlantique

2, prom. Morris
Parc Industriel Burnside
Dartmouth (Nouvelle-Ecosse)
B2B 1K8
Tél: (902) 426-3881

District de Saint-Jean

Bâtiment 205, Place Mitchell
Pleasantville
St. Jean, Terre-Neuve
A1A 1S8
Tél: (709) 737-5396

Feuille de route des services

Gouvernementaux relatifs

...

DS 50.22

DATE	NOM
------	-----

DS 50.22